

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 22 JANVIER 2019**

## **1- Vérification du quorum**

Absents excusés :

Viviane DELLE VEDOVE donne pouvoir à Aude BALLOT

Jean Luc GADRET donne pouvoir à Jean Marc IFFLY

Jean Yvès RIOCREUX donne pouvoir à Bruno MOULIN

## **2- Nomination du secrétaire de séance**

Karine PERAUD

## **3- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2018**

Modification demandée par Mme MANCINI : page 15 : Mme MANCINI se rapproche du Département de la Haute-Loire et plus particulièrement du service « INGE 43 » afin de leur demander leur aide sur l'évolution du mode de gestion du Camping Municipal.

Mme PEVEL demande si le maintien du projet de la halle a bien été voté avec une abstention. Mme CHABANOLLE répond par l'affirmative.

Mme CHABANOLLE répond par l'affirmative à la question de Mr BRUYERE sur la nomination de Mr ROMEYER en tant que Conseiller Municipal délégué jusqu'à la fin du mandat. Elle demande à Mr ROMEYER de présenter le travail effectué, par rapport au PLU, afin que le Conseil Municipal soit au courant de l'avancée du travail avec les agriculteurs. Elle explique que ce travail, très important, justifie sa mission, et ce, jusqu'à la fin du mandat.

Mr ROMEYER explique que tous les agriculteurs présents à la réunion du mois de juillet 2018 ont indiqué tous les contours de leurs parcelles. Le Bureau d'Etudes REALITES a ensuite fait apparaître sur un plan les informations communiquées. Mr ROMEYER a convoqué tous les agriculteurs qui n'étaient pas présents à la réunion du mois de juillet 2018, afin que le même travail soit effectué. Seul Mr Christian FORAND ne s'est pas présenté, malgré plusieurs convocations.

La carte sera remplie en intégralité, sauf ce qu'on appelle « les dents creuses » qui sont les terrains non utilisés. On saura exactement où sont situés les agriculteurs et où se trouvent leurs exploitations. Une exploitation égale une couleur avec un numéro. La différence de couleur représente uniquement les différentes exploitations et non les différents propriétaires. Le Bureau d'Etudes avait réalisé la moitié de ce travail, Mr ROMEYER a terminé.

On est aux alentours de 22-23 exploitants, auxquels se rajoutent les exploitants extérieurs, on en compte environ 45. Les exploitants extérieurs ne sont pas convoqués en Mairie en raison de leur éloignement. Trois questions leur sont posées : où se situe l'exploitation ? comment l'imaginent-ils dans 10 ans ? en fonction de leur âge : ont-ils des repreneurs ? les contraintes ou les atouts de leur exploitation ?

Autre dossier : les chemins à caractère agricole ou pédestre. Il est nécessaire de savoir si les chemins sont praticables et utilisés afin de prévoir leur entretien par le Service Technique. On est sur les critères d'utilisation des chemins et pas sur leur dénomination ou leur caractère.

Mme BALLOT demande par rapport aux associations (type DESIDETRAIL) qui pourraient également utiliser les tracés.

Mr ROMEYER précise que les élus des communes voisines pourraient continuer ce même travail sur leur propre commune car le tracé ne s'arrête pas au territoire communal.

Mme PARADIS précise que l'association DESIDETRAIL utilise l'application STRADA sur laquelle figurent des tracés et emprunte les chemins déjà existants et utilisés.

Mr MOULIN précise que les associations qui utilisent ces chemins pourraient aussi les entretenir car certains chemins sont bouchés et qu'il serait dans l'intérêt de tous de donner un coup de main. Le fait de répertorier ces chemins permettra également de connaître tous les propriétaires de chaque côté des chemins.

Mr ROMEYER précise qu'une réflexion sera à mener car on ne pourra pas faire tous les chemins. Il précise que la commune de La Séauve sur Semène a fait faire ce travail par un Bureau d'Etudes et que cela a coûté plus de 1 000 euros sachant que la commune de St Didier est beaucoup plus grande.

M. MOULIN indique que le fait d'avoir fait ce travail a permis de rencontrer tous les agriculteurs, ils ont beaucoup apprécié ces rencontres et cela a permis de créer des contacts.

Adopté à l'unanimité.

#### **4- lecture des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales**

- Acquisition sono portable + 2 micros sans fil Ecole F. Dolto (300.00 € T.T.C.) : FASE
- Changement circulateur chaudière local service technique (856.83 € H.T.) : SERHOCHIAN-BOUARD
- Fourniture et pose baie informatique pour sécurisation accès vidéo-protection Complexe Sportif (704.00 € H.T.) : TFC AUVERGNE
- Acquisition cuisine Maison des Associations (1 955.45 € H.T.) : IKEA
- Acquisition stores enrouleurs Maison des Associations (99.17 € H.T.) : IKEA
- Acquisition vitrine pour affichage extérieur Mairie + 4 supports muraux sas entrée mairie (231.69 € H.T.) : UGAP

- Aménagement intérieur véhicule électrique (634.50 € H.T.) : EQUIPVAN

## **5- Acquisition saleuse service Technique**

Il est nécessaire d'acquérir une saleuse pour assurer le service de déneigement et pour remplacer la saleuse existante qui date de 1997 et donc relativement usagée, elle fonctionne toujours mais il faut la remplacer.

Trois devis ont été demandés :

<b>Descriptif du matériel</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>	<b>Garantie</b>	<b>Délai</b>
Saleuse de 0.8 m3 auto-portée pour porteur 3.5 T. Berce avec pieds et rouleaux arrière, traverses latérales	ARVEL (Coudes)	14 100.00 € H.T.	1 an pièces et main d'œuvre 2 ans pièces	4 semaines
Saleuse de 0.8 m3 en dôme de sel Berce pour saleuse	TECVIA (Lyon)	15 700.00 € H.T.	1 an	3 mois hors congés
Saleuse de 0.8 m3 auto-portée Berce pour saleuse	DAUPHINE POIDS LOURDS (Grenoble)	17 000.00 € H.T.	2 ans	Pas de délai indiqué

Mr ROUSSET propose au Conseil Municipal d'acquérir la saleuse proposée par ARVEL pour 14 100 € H.T. Il précise que la commune connaît cette entreprise pour avoir travaillé plusieurs fois avec elle, les délais de livraison sont relativement courts. Il s'agit d'une saleuse en inox et que par conséquent il n'y aura plus de problème de rouille.

Voté à l'unanimité.

## **6- Tarifs 2019 : renouvellement concessions colombarium**

Lors du précédent Conseil Municipal les prix des renouvellements des concessions du colombarium n'avaient pas été fixés. Il est proposé aujourd'hui de faire baisser les prix des renouvellements de 30 %, ce qui ferait passer, par exemple :

- la concession pour 2 urnes pour 5 ans de 456 € à 319 €,
- la concession pour 2 urnes pour 10 ans de 807 € à 565 €
- la concession pour 4 urnes pour 15 ans de 2 229 € à 1 560 €

Mme PEVEL demande si le columbarium est fini d'amortir. Mr ROUSSET se renseigne pour apporter une réponse au prochain Conseil Municipal. Aujourd'hui personne n'a encore renouvelé. Mr SALGADO dit que l'on fait payer trop cher par rapport aux autres communes

Voté à l'unanimité.

## **7- Tarifs 2019 Camping Municipal "La Fressange"**

Il est nécessaire de voter les tarifs 2019 pour pouvoir ouvrir le Camping Municipal « La Fressange » pour la saison 2019.

Proposition des membres de la Commission « Camping » :

- Dates ouverture et fermeture du camping :
  - Du vendredi 26 avril 2019 au dimanche 29 septembre 2019 inclus pour les résidents
  - Du vendredi 28 juin 2019 au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les campeurs de passage, les locations des HLL et les locations des tentes-lodges.

Cette proposition induit qu'il n'y aurait plus de tarifs « basse saison », et uniquement deux saisons : « moyenne saison » du 28 juin au 12 juillet et du 17 août au 1<sup>er</sup> septembre et « haute saison » du 13 juillet au 16 août.

- Tarifs :  
Pas d'augmentation des tarifs pour 2019.

Création d'un forfait pour les campeurs « 1 personne – 1 emplacement – 1 véhicule » à 15 euros T.T.C.

Pas d'augmentation des tarifs des cautions.

Le tarif ACSI à 14 € serait valable pour la période du 28 au 30 juin et le 1<sup>er</sup> septembre.

A l'époque où l'on a souscrit l'inscription à ACSI, le Conseil Municipal ne s'était pas encore positionné sur cette ouverture restreinte. Cette inscription a un coût conséquent.

La Commission « Camping » doit se réunir à nouveau.

Ouverture comme les autres années d'un seul sanitaire pour les résidents et de deux sanitaires pendant juillet et août 2019.

Mme MANCINI demande comment les campeurs ont accès à la piscine. Réponse : ils ont une carte nominative avec photo pour les résidents. Les invités n'ont pas accès à la piscine. Les autres campeurs (de passage, dans les locatifs) ont aussi accès gratuitement à la piscine.

Mr DUFAURE DE CITRES précise que l'accès à la piscine par le biais des cartes a toujours été compliqué, certains campeurs trichent en indiquant qu'ils sont 6 pour avoir l'intégralité des entrées.

Les tarifs sont votés à l'unanimité.

### **8- Avance remboursable du budget de la Commune au budget du Camping**

Il est proposé une avance remboursable du budget de la Commune au budget du Camping d'un montant de 12 500 € pour payer toutes les factures (eau, électricité, assurance, ACSI...) reçues avant les premières rentrées d'argent.

Voté à l'unanimité.

### **9- Détermination du montant du loyer pour le local occupé par Mr D'ANTONA**

Mr D'ANTONA loue actuellement à la commune un garage et 3 travées situées en dessous de la mairie pour une location mensuelle de 636,75 € H.T.

Par courrier en date du 21 décembre 2018, Mr D'ANTONA a informé la commune de son désistement concernant les locaux loués, sauf pour le garage qu'il souhaite continuer de louer, pour sa nacelle, durant un certain temps.

Il est proposé de fixer le tarif de la location mensuelle du garage à compter du 21 mars 2019 à 160 € H.T. Cette surface représente le quart de ce qui était loué. C'est la travée qui est le plus à droite. Il souhaite déménager son activité à Saint-Just Malmont. Il ne sait pas pour combien de temps il souhaite conserver ce local.

Cette location est envisageable dans la mesure où il n'y aurait pas demande de location. Un nouveau bail sera proposé avec résiliation possible 6 mois avant, il ne s'agirait pas d'un bail commercial.

Voté à l'unanimité

### **10 - Approbation de la convention de transfert des équipements communs du futur lotissement situé à Neyret à la commune**

Les espaces et équipements communs du futur lotissement constitué de 2 lots situé à Neyret, à savoir l'élargissement du chemin rural, une plateforme de retournement, l'ensemble des réseaux (eau, télécom, électricité) seront transférés à la commune dès que l'ensemble des travaux sera achevé.

Il est proposé d'approuver le projet de convention.

A partir du moment où la voirie est commune aux deux lots, il faut déposer un permis d'aménager. Ce permis a été déposé par la famille SOUVIGNET. Il y a une partie appartenant à la commune qui doit être rétrocédée pour que le permis d'aménager soit accordé. Pour accéder au lotissement il faut prendre la voie communale, élargir cette voie communale, faire une plateforme de retournement pour les pompiers et le chasse-neige. Cela concerne la voirie avec uniquement les tuyaux d'eau, de télécom et d'électricité. La surface est de 110 m<sup>2</sup>. Cette plateforme va être réalisée par les demandeurs et cela sera transféré à la commune une fois que tout sera réalisé, vérifié et en état.

Pour obtenir le permis d'aménager il faut une convention de rétrocession à la commune. Tout est aux frais du demandeur.

M. SALGADO précise qu'il s'agit d'une erreur du PLU précédent. L'accès est sur un chemin en terre et il faudra enrober ensuite pour que le chasse-neige passe.

M. MOULIN précise que le chemin est goudronné, qu'ils vont faire le moins de dégâts possible et qu'ils remettront en état, la mairie ira vérifier. On rajoute 15 mètres de plus pour le chasse-neige et deux maisons de plus ainsi que des habitants. Il précise qu'il s'agit de la fin de la zone NH. Ce seront les dernières constructions sur ces zones naturelles habitables. Il s'agit du chemin de Neyret. La surface de la parcelle est de 2000 m<sup>2</sup>. Il ne s'agit pas d'exploitation agricole. Il faudra être vigilant. La mairie ne reprendra que lorsque tout sera en état.

Il n'y avait pas d'autre possibilité.

Voté à la majorité avec deux abstentions.

## **11- Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2019**

Il vous est proposé de déposer deux demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2019.

**1<sup>er</sup> dossier :** La Commune s'est lancée dans une remise aux normes de l'École publique Françoise Dolto suite à la commission de 2017. Des travaux sont à étaler sur plusieurs années. Le dossier déposé concerne la remise aux normes de l'alarme incendie car l'alarme existe mais il faut la remettre aux normes. Il faut également mettre des portes coupe-feu. Au départ, il ne fallait qu'une seule porte coupe-feu mais maintenant les normes ont changé. Il faut créer un mur pour ne pas que le feu se propage dans les bâtiments et il faut créer des portes coupe-feu dans les montées d'escaliers.

D'autres travaux seront à entreprendre sur plusieurs années. Il faut commencer par la détection incendie car cela va permettre de proposer des mesures compensatoires qui éviteraient de faire d'autres modifications sur les baies vitrées au niveau des classes et cela permettrait de lever des préconisations qui ont été faites dans le rapport. L'enveloppe demandée est de 57 000 € H.T., qui correspondrait à cette première partie de travaux. Il faut maintenir les locaux en état.

Il ne s'agit plus de recommandations de sécurité mais d'injonctions préfectorales. Nous n'avons pas le choix. La Sous-Préfecture d'Yssingeaux prend contact régulièrement avec la Mairie pour savoir où en sont les travaux.

Il faut savoir qu'au delà de la sécurité incendie il y a aussi une autre mesure sécurité dont on doit tenir compte avec le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) qui est lié aux attentats et qui permet de lutter contre les intrusions dans les écoles. Nous avons eu une visite de la gendarmerie et d'une personne référente de l'Education Nationale. Il a été vérifié si nous étions aux normes par rapport à cette sécurité. Il y a 4 lieux de confinement sur l'école qui sont opérationnels avec des verrous sur les portes, des barres de fer pour les fermetures, des malles d'urgence pour prendre soin des enfants. Quelques protections supplémentaires ont été demandées : opacifier trois portes vitrées devant lesquelles passent des enfants pour se rendre dans les lieux de confinement. Il s'agit de travaux minimes inférieurs à 50 €. Ces travaux ont été réalisés par Mme SABATTIER et Mme SECHI.

Il faut aussi une alarme distincte de l'alarme incendie. Cet investissement est à l'étude pour l'instant.

La Commune fera également appel au FIPDR : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Remarque de Mme PEVEL qui précise que beaucoup de choses ont déjà été faites et qu'il faut toujours en faire plus parce que les normes changent tous les 6 mois.

Mr SALGADO indique que le pays s'auto-appauvrit et que ce sont les contribuables qui paient au nom de normes qui changent tout le temps. La Commune pourrait mettre de l'argent ailleurs. Mme SABATTIER précise que de toute façon nous nous devons de mettre nos enfants à l'abri. Il est également demandé, depuis cette visite, qu'il y ait du personnel communal à toutes les heures d'ouverture et de fermeture du portail. Nous n'avons pas augmenté l'amplitude horaire de ces personnels pour ne pas augmenter le coût mais nous avons réorganisé les horaires des personnels. Nous regrettons de ne pas pouvoir affecter ces personnels sur les apprentissages pour les enfants mais nous n'avons pas le choix. D'ici le mois de mars, le problème sera réglé. Mr BRUYERE précise que le risque est beaucoup plus important sur les écoles où il y a du couchage. Le personnel bien formé devrait permettre d'éviter le drame. Concernant les intrusions, si cela arrivait, les gendarmes ne viendraient pas du secteur mais de Clermont Ferrand et que cela allongerait le temps d'attente pour une intervention.

Mme SABATTIER précise que le fait que l'école soit enclavée est un avantage.

**2<sup>ème</sup> dossier** : Réfection des sanitaires, du hall d'entrée et de la cuisine de la grande salle polyvalente. La maîtrise d'œuvre a déjà été engagée il y a 2 ans. Coût des sanitaires : 1 6108 €, hall 12 400 €, signalétique 136,50 € : total 28 654 € H.T.

Il y a aussi la réfection de la cuisine qui n'est pas aux normes: 19 800 € + matériel 17 885 € soit 36 985 € H.T.

Le montant total de l'ensemble du projet s'élève à 65 840 € H.T.

Comme la Commune n'a pas eu de réponse définitive pour 2018 on peut à nouveau demander la même subvention au titre de la DETR pour 2019.

Il est proposé de déposer ces deux dossiers.

Voté à l'unanimité.

## **12- Demandes de subvention au titre du contrat 43.11**

Le comité de validation et de suivi du contrat 43.11 s'est tenu le 29 juin 2016 pour valider le contenu de ce contrat. Le Président du Département de la Haute-Loire et le Président de la Communauté de Communes "Loire-Semène" ont signé le Contrat 43.11 le 10 juillet 2017.

Le montant de l'enveloppe de subvention pour la Communauté de Communes "Loire semène" est fixé à 2 654 682 € se répartissant de la façon suivante :

- Projets de solidarité : 783 682 €
  - Aménagement de bourg : 33 000 €
  - Equipements, services à la personne : 750 682 €
  
- Projets de développement : 1 871 000 €
  - Economie : 680 000 €
  - Innovant : 400 000 €
  - Tourisme : 180 000 €
  - Environnement : 75 000 €
  - Assainissement : 500 000 €
  - Numérique : 36 000 €

La Commune a inscrit deux projets au titre du contrat 43.11 (Projets de solidarité - volet Equipements, services à la personne) :

- Réhabilitation de la Halle - Coût : 647 911 € H.T. – Subvention : 129 582 €
- Réhabilitation de la Maison Bergeron et ses abords en maison des Associations - Coût : 200 000 € H.T. dont 40 000 € de subvention.

Ces deux projets sont votés à l'unanimité.

## **13 - Demandes de subvention pour le projet City Park**

La municipalité et le Conseil Municipal des Adolescents étudient un projet d'implantation de City Park sur la commune (sur le terrain de basket extérieur situé en face de la piscine).

Le Service Technique ainsi que les commerciaux sont allés voir l'état du sol de ce terrain ainsi que celui du skate park.

On pense avoir des subventions jusqu'à 80 %.

Pour le city Park il faut refaire un sol en goudron.

Pour le skate park il n'y a pas de sol à refaire.

La Commune envisage de faire les deux projets car le fait de faire les deux projets permettrait d'avoir une baisse de coût très conséquente. Il n'est pas proposé de demande de subvention aujourd'hui car tout est en train d'être renégocié.

Les demandes de subvention seraient déposées auprès du LEADER et auprès de la Région Auvergne –Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs.

En parallèle une enquête jeunesse sera distribuée par le Conseil Municipal des Adolescents dans les collèges, les écoles et aux lycéens pour que l'on ait leur avis.



Le choix se porte sur le goudron plutôt que sur du synthétique car il demande moins d'entretien et sa durée de vie est plus longue.

L'ancien skate park a été démonté car il n'était plus aux normes.

Dans le projet actuel il y aura un service après vente pour que ce qui s'est passé auparavant ne se reproduise pas.

Il ne s'agirait pas d'un service après vente payant mais compris dans le prix de vente.

La Commune attend d'autres devis.

Le service après vente pourrait durer entre 5 et 10 ans, sachant que si des problèmes surviennent, ils sont dans les 6 premiers mois. Tout est à négocier, notamment si nous menons à bien les deux projets.

L'ancien skate park était très utilisé par les jeunes. L'enquête menée permettra d'apporter des idées sur l'utilisation de ces structures. Les jeunes de 18-20 ans sont également intéressés.

Mr SALGADO indique qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes. Le city park c'est « has been ». S'il doit se faire, Mr SALGADO estime qu'il devrait être fait en béton, mais précise que la Commune met de l'argent sur une compétence communautaire. Qui fait quoi dans les collectivités territoriales ? Quelle voix porte la commune de St Didier au niveau de la Communauté de Communes ?

Mme BALLOT indique que le City Park est un projet futuriste et non un projet « has been » pour la commune de St Didier.

Madeleine CHABANOLLE précise qu'il va y avoir d'autres personnes embauchées. Le département est d'accord pour embaucher un éducateur. Il va y avoir un travail fait avec le département. 4 personnes seraient embauchées sur la communauté de communes.

Le projet n'est donc pas voté ce soir

## **14- Questions diverses**

- Mr Ludovic MILLIERE a demandé une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de 3 ans. Il est proposé de recruter un agent technique par voie de mutation ou par CDD.

M. BRUYERE se dit étonné par cette demande de disponibilité. Il dit que nous ne sommes pas sûrs de retrouver une personne aussi compétente pour manier le tractopelle. Conduire un tractopelle reste une spécialité. Il pose la question « Avons nous tout fait pour le retenir ? »

- Au niveau sécurité :

\* la commune a obtenu l'avis favorable de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité pour la Chapelle Claire Joie classée en 5<sup>ème</sup> catégorie type L.

\* Pour le cinéma, la commune a reçu l'avis favorable avec prescriptions à l'exploitation de l'établissement et à la demande de dérogation.

Mr LARGERON informe le Conseil Municipal que la tournée Cinélux est rachetée par 4 communes : St Didier en Velay, Blavozy, St Julien Chapteuil et St Maurice de Lignon. Une association va se créer pour gérer la partie programmation. Nous récupérons la partie cagnotte

TSA depuis que Mr JOLIVET gérait, ce qui va permettre de racheter du matériel neuf sur la commune de St Didier, matériel qui datait de 5 ans. L'association s'appellerait « Cinévelay ». L'association Ciné StDid s'investira pleinement dans ce projet et dans cette association. Mr JOLIVET souhaite que tout soit mis en place fin mars.

Il sera nécessaire d'installer une ligne internet pour que l'on puisse télécharger les films. Le projet a commencé avec 8 communes, il se termine à 4 communes uniquement.

Il y aura des membres qui seront des élus des communes dans le Conseil d'Administration de cette association pour qu'il y ait un droit de regard.

Cette association devrait avoir son siège social à St Didier en Velay.

La persévérance paie car il s'agit d'un projet qui date de plusieurs mois.

Ce rachat s'est fait pour 54 000 euros pour 4 communes alors qu'au départ il était annoncé à 80 000 euros pour 8 communes. Ce rachat a failli ne pas aboutir pour 1 000 euros. Cela aurait été dommageable pour la commune car les gens fréquentent le cinéma.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 6 mars 2019 à 20 heures.

-SICTOM Velay-Pilat : la station d'enfouissement de St Just Malmont ne pourra pas continuer son activité car il faudrait faire un investissement important au vu de la réglementation qui a beaucoup changé. L'investissement à faire serait de plusieurs millions d'euros. Des travaux ont été faits il y a un peu plus de 2 ans. La dernière alvéole va être bientôt pleine. On ne peut pas créer une autre alvéole car il faudrait l'accompagner d'une station de traitement des déchets.

Un appel d'offre a été lancé : deux organismes ont répondu :

- SUEZ à ROCHE pour l'enfouissement et
- ALTRIUM à POLIGNAC pour le retraitement.

Après étude, le choix s'est porté sur ALTRIUM. Les bacs verts partiront sur la commune de Polignac. Il s'agit d'un bail renouvelable. Le tarif obtenu est plus intéressant que celui pratiqué sur la Communauté du Puy.

L'usine ALTRIUM traite à 90 %. Seulement 10 % sont enfouis. Une grande partie est recyclée en combustible, utilisable dans les cimenteries. La partie organique est recyclée en compost.

Le nombre de transport au Puy représente un camion aller-retour par jour. Mme LARDON indique qu'il serait souhaitable qu'on arrive à un transport tous les deux jours en incitant les gens à faire le tri.

Le coût de traitement d'une tonne qui part à Firminy dans les bacs jaunes coûte 131 euros, on nous rembourse sur la vente des matériaux 60 euros par tonne et les subventions de tous les organismes qui adhèrent au recyclage nous rapportent 190 euros ce qui fait un bilan de 119 euros de gain.

Une tonne dans les bacs verts amenés à Polignac coûte 104 euros.

Il y a un fort refus de tri. On envoie des bacs jaunes refusés car il y a trop d'anomalies.

Beaucoup d'erreurs sont encore commises dans le tri des déchets. Suez n'est plus aux normes car elle devrait recycler les autres plastiques, notamment les pots de yaourts. Suez, pour l'instant, n'est pas équipé pour traiter les autres plastiques.

Suez va investir ainsi que St Etienne Métropole, mais le seuil de rentabilité est de 600 000 habitants. D'ici un an on devrait avoir beaucoup plus de collectes de bacs jaunes. On va remplacer les bacs verts par des bacs jaunes.

On peut aussi espérer que des améliorations soient faites dans les emballages qui sortent des magasins.

On constate également que l'on retrouve dans les bacs verts des gravats, de l'herbe, des déchets qui devraient être emmenés à la déchetterie, cela coûte à la commune.

Mr SALGADO demande que l'on mette des poubelles à puces. Mr MOULIN indique que ce système est très compliqué à mettre en place et qu'il dépend du civisme de chacun. Par exemple à Clermont Ferrand pas de poubelle à puces, à Riom des poubelles à puce, les gens amènent donc leurs poubelles à Clermont.

Le tonnage qui va partir à Polignac est de 7 000 tonnes par an. Il faudra être vigilant pour que ce tonnage n'augmente pas.

Il faudra expliquer et éduquer la population pour que le tri soit fait correctement.

Mme MANCINI demande s'il serait possible de mettre en place une benne de temps en temps pour que l'on puisse déposer les encombrants ? Mr MOULIN répond que cela a été pratiqué à une époque et pendant longtemps mais ce n'est plus fait aujourd'hui. Le risque est que ce type de demande explose. Cela existe en ville mais la problématique est différente. On risque d'avoir la déchetterie dans la rue.

Mme LARDON fait remarquer que le changement des habitudes arrivera avec les jeunes.

Les bacs à verres et à carton sont de plus en plus remplis et le tonnage récupéré est de plus en plus important.

#### - CULTURE :

Vendredi 25 Janvier : Film « Pupille »

Samedi 26 Janvier : Film « Rémi sans famille »

Dimanche 27 Janvier : Théâtre pour Lenny

Concert rap le 23 Mars au Fil à Saint-Etienne avec covoiturage possible

Soirée des collégiens : le samedi 9 février

- PLU : Prochaine réunion du PLU le 12 février à 9 heures. La dernière réunion a porté sur le diagnostic, la prochaine portera plutôt sur les préconisations.

On continue à rencontrer des habitants et à prendre le plus de renseignements possible. Les gens peuvent venir se renseigner en Mairie.

- Adressage : on se penche sur le problème de la numérotation. On commence à changer quelques adresses et on se heurte à des réticences de la part de la population qui ne veut pas changer d'adresse. Prochaine réunion le 5 février à 18 heures

- Lotissement « Germaine Tillon » : L'Archéologie Préventive a répondu le dernier jour et a indiqué qu'ils allaient faire des fouilles au cours du mois de mars car ce lotissement se trouve dans le périmètre de l'église. Si l'on trouve quelque chose, les travaux archéologiques sont à la charge de la commune.

Un cahier de doléances est à disposition des administrés au secrétariat de mairie. Une demande a été faite pour une réunion.

Mme PEVEL précise que Mr Thomas VINCENT, représentant des gilets jaunes, souhaite organiser un débat communautaire. Il souhaite qu'une salle soit mise à disposition le 1<sup>er</sup> février. Une première réunion est prévue ce vendredi 25 janvier à Saint-Just Malmont.

Mme LARDON indique qu'elle trouve plus sain que ce type de débat soit mené par des

personnes extérieures. Mme CHABANOLLE propose que ce point soit vu en dehors du Conseil Municipal.

Mr PAULET, sans l'avoir demandé au préalable, prend la parole : il interpelle Mr ROMEYER pour lui demander s'il a rencontré tous les agriculteurs car lui n'a pas été recontacté et s'en étonne. Mme CHABANOLLE lui précise qu'il n'a pas été recontacté car il est venu à la réunion de juillet et qu'il a déjà dessiné ses parcelles sur le plan et que celles-ci n'ont pas été modifiées. Seules les personnes non présentes lors de la première réunion ont été recontactées.

Le Conseil Municipal se termine à 22 h 20.

Mme le Maire,



M. CHABANOLLE.